



Conception/rédaction : R. Ravaioli
Mise en page/photos : R. Dumas
Extrait de la carte TOP 25 n° 3643 ET
1cm = 250m effet ancien
©IGN-Paris 2011 reproduction interdite
licence d'exploitation n° 30-11010



Bienvenue à La Gaude
FICHE DE RANDONNÉE
Vers Saint-Paul de Vence



Edito



« La commune de La Gaude, entre littoral et haut pays, offre un potentiel riche de paysages divers et variés, certains naturels, certains façonnés très tôt par ses habitants.

Son village perché, ses hameaux anciens et historiques, sa chapelle et son église, ses forêts, son patrimoine romain, la proximité de la Cagne...

sont autant d'atouts et de richesses à découvrir et à s'approprier non seulement par les Gaudois, les Gaudois, mais aussi par nos amis randonneurs de tous horizons.

C'est pourquoi, j'ai souhaité la réalisation de ces premières fiches-sentiers que chacun pourra emporter au gré de ses envies.

Bonne randonnée à toutes et à tous ! »

Michel Meïni

Maire de La Gaude

Vice Président de Nice Côte d'Azur

Conseils

- Choisissez votre itinéraire en fonction de vos capacités et des difficultés rencontrées, n'hésitez pas à faire demi-tour en cas de problème.
- Prenez connaissance de la météo locale.
- Informez une personne du jour et de l'heure de votre départ et de retour, ainsi que votre itinéraire.
- Évitez de partir seul.
- Équipez-vous de chaussures adaptées.
- Emportez avec vous de quoi vous alimenter, vous hydrater et une trousse de premiers secours.

N° d'Urgence

- Numéro d'urgence : 112
- SAMU : 15
- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- CODIS 06 : 04 93 22 76 90

Renseignements

Office de Tourisme

8065, Route de Cagnes - 06610 La Gaude

Tél. : 04 93 24 47 26

www.lagaude.fr



Vers Saint-Paul de Vence

Départ : La Gaude (260m)

Dénivellation : + 160m - 240m

Distance : 10 km environ

Durée estimée : 3h00

Niveau : randonnée facile

Cartographie : IGN Top 25 n° 3643 ET

Une visite dans ce village emblématique qui depuis le début du XX^e siècle devient un lieu de rencontre très prisé des peintres, sculpteurs et céramistes. De nombreuses boutiques exposent leurs œuvres. Des remparts bastionnés (1537-1547) érigés sous le règne de François I^{er}, protégeaient la frontière entre la France et les Etats de Savoie.

Depuis le parking de la mairie (260m), emprunter la rue Louis-Michel Féraud, continuer dans la rue centrale (longer l'église paroissiale Sainte-Victoire). À la place de la Fontaine, prendre sur la droite la rue du Baou. Sur la gauche, emprunter la montée du Trigan sur environ 300 mètres, sur la droite puis le VC.32 ou vieux chemin de Vence. Au bout de ce chemin, la route cimentée se transforme en sentier en prenant sur la droite.

Traverser le pont de la Cagne puis continuer sur la gauche (GR balisé rouge et blanc).

Peu après un deuxième pont enjambant la Lubiane, profiter d'un joli sentier en sous-bois, avant de retrouver le chemin goudronné qui dessert les premières villas du quartier de Vosgelade.

À l'intersection des chemins de La Gaude et du Malbosquet, continuer tout droit. Tourner à gauche pour emprunter le chemin de Vosgelade. À l'intersection de ce chemin et de la route de Cagnes, tourner à droite. Remonter en direction de Vence pour tourner à gauche à la sortie d'un grand virage afin de rejoindre le chemin Sainte-Élisabeth. Au niveau de la chapelle Sainte-Élisabeth (XIII^e-XVIII^e), dont la nef est ornée de fresques (XV^e) attribuées à Canavesio, emprunter le vieux chemin de Saint-Paul.

Descendre cette voie qui rejoint la RD.236, utiliser impérativement le passage protégé, pour la traverser.

Descendre une petite route (balisage du plan départemental de randonnées) qui dessert la station d'épuration et traverse le Malvan (120m). Un sentier en sous-bois monte en écharpe sur 60 mètres de dénivellation pour rejoindre les abords puis le centre du village de Saint-Paul-de-Vence (180m).

Une visite à la Fondation Maeght, espace d'art contemporain, pourra compléter cette courte visite à Saint-Paul-de-Vence.

Toutes les informations touristiques ont un caractère indicatif et n'engagent pas la responsabilité de la commune et du rédacteur. Il appartient aux usagers de prendre toutes précautions imposées par les conditions locales.